



**RÉGION ACADEMIQUE
CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté 10-26/02/06 du 6 février 2026
proclamant les résultats des élections des
représentants étudiants au conseil
d'administration du centre régional des
œuvres universitaires et scolaires de Corse.

Elections des représentants étudiants au conseil d'administration du CROUS de Corse
du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE DE CORSE
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CORSE
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 et suivants et R.822-2, R.822-12-1 et suivants ;

Vu le décret n°2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants au conseil d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 octobre 2025 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu la circulaire du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 13 novembre 2025 précisant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 17 novembre 2025 portant création de la commission électorale aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 27 novembre 2025 fixant les modalités d'organisation des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 27 novembre 2025 désignant la liste électorale provisoire pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 janvier 2026 fixant les listes valides des candidats pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 janvier 2026 constituant le bureau de vote aux élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;

Vu l'arrêté du recteur de région académique du 15 janvier 2026 désignant la liste électorale pour les élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;

Vu le procès-verbal du 5 février 2026 des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse ;

Après consultation de la commission électorale réunie le 5 février 2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Lors des élections des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse organisées du mardi 3 février au jeudi 5 février 2026 par voie électronique, les listes suivantes ont obtenu :

- Liste Ghjuventù Paolina

264 voix	soit 81,23%	soit 6 sièges
----------	-------------	---------------

- Liste Ghjuventù Indipendentista

61 voix	soit 18,77%	soit 1 siège
---------	-------------	--------------

Article 2

Sont élus au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse :

- Pour la liste Ghjuventù Paolina

Titulaires

- Celia GENOVESI, Université de Corse
- Dominique CAVAGNARO-MARTIN, Université de Corse
- Flora BERTONCINI, Université de Corse
- Pierre-Marie MILANI, Université de Corse
- Laura CECCARELLI, Université de Corse
- Dumenicu-Antone MARTINETTI, Université de Corse

Suppléants

- Ghjulia-Filicia FILIPPI, Université de Corse
- Lisandru VIGNOLI, Université de Corse
- Maria-Stella POILBLAN, Université de Corse
- Jérémy RIOLACCI, Université de Corse
- Emma VICENTI, Université de Corse
- Antoine SANTINI, Université de Corse

- Pour la liste Ghjuventù Indipendentista

Titulaires

- Ghjuvan Battista GIUSEPPI, Université de Corse

Suppléants

- Carla LORENZANI, Université de Corse

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Crous de Corse et affiché dans ses locaux.

Article 4

Le Directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ajaccio, le 6 février 2026



Pour le Recteur et par délégation,
la Secrétaire Générale


Virginie FRANTZ

Rémi-François PAOLINI

Le présent acte peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative par un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.